

**OBJET    EDIFICATION D'UN MEMORIAL SUR LE SITE DU BARACHOIS**  
**A DESTINATION DE LA DIASPORA INDIENNE**

---

La Réunion et l'Inde ont eu des liens historiques et culturels serrés dans le passé. La présence indienne à la Réunion remonte aux origines du peuplement de l'île au XVIIème siècle jusqu'à l'arrivée massive d'Indiens « engagés du sucre » au XIXème siècle.

En vue de permettre aux Réunionnais d'origine indienne de s'approprier leur histoire, leur culture pour un épanouissement personnel et un enrichissement de la société réunionnaise, tout en préservant l'harmonie existante, il est proposé, à l'initiative de GOPIO (Global Organization for People of Indian Origin) Réunion, l'édification d'un mémorial sur un site du Barachois (à proximité du bas de l'avenue de la Victoire, côté mer).

Le GOPIO est une association loi de 1901, apolitique, laïque, non lucrative et à but humanitaire qui œuvre au rapprochement de la diaspora indienne. Dans le bassin Océan Indien, son action touche l'Afrique du Sud, Maurice et Madagascar.

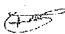
Je vous demande donc :

- 1° d'approuver la pose d'une stèle sur le site du Barachois ;
- 2° de m'autoriser à signer tous documents y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20131216-13710-1A-DE  
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
18/12/2013

  
Gilbert ANNETTE

**OBJET EDIFICATION D'UN MEMORIAL SUR LE SITE DU BARACHOIS  
A DESTINATION DE LA DIASPORA INDIENNE**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N°13/7-10 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur PESTEL René Louis, 7ème Adjoint, présenté au nom de la Commission  
Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE**

*4 abstentions  
(dont 1 vote par procuration)*

*pour*

↓  
Monsieur FOURNEL Dominique, Monsieur VICTORIA René-Paul  
et Madame CHEFIARE Claudine

↓  
autres élus présents et mandatés

**ARTICLE 1**

Approuve la pose d'une stèle sur le site du Barachois en mémoire des personnes d'origine indienne.

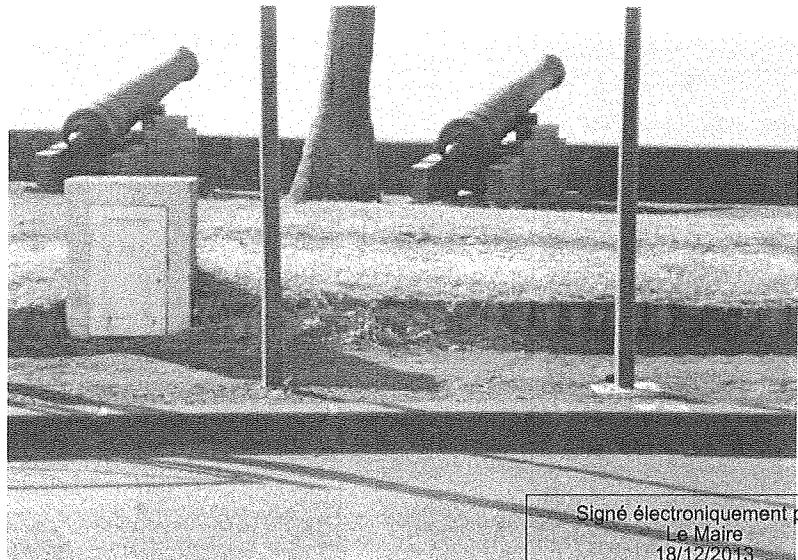
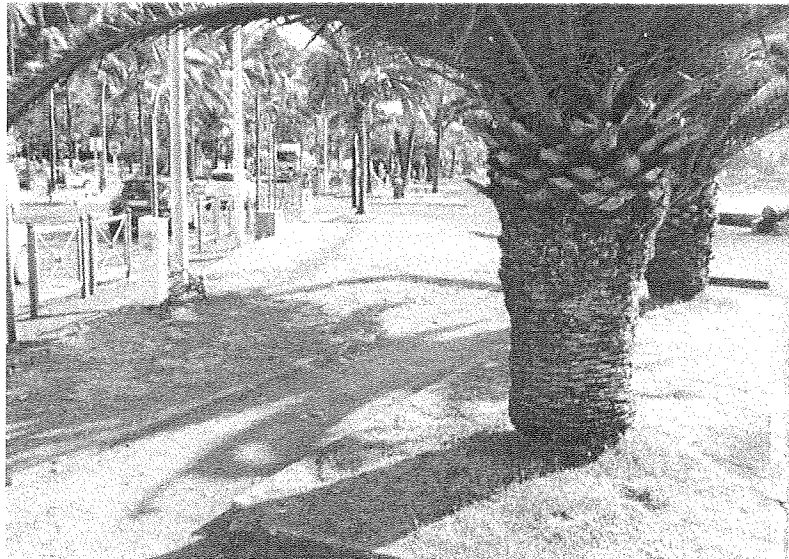
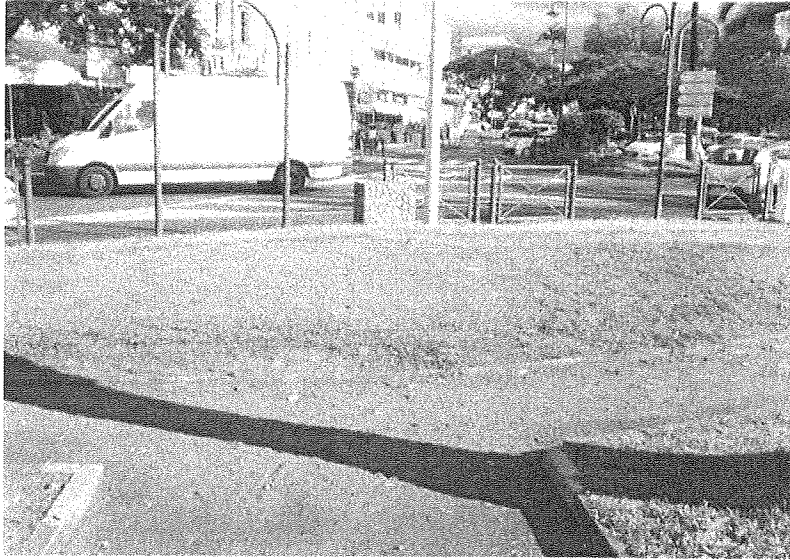
**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à signer tous documents y afférents.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20131216-13710-1B-DE  
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
19/12/2013

  
Gilbert ANNETTE



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20131216-13710-2-DE  
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
18/12/2013

  
Gilbert ANNETTE